

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 3 (1895)
Heft: 6

Artikel: La maçonnerie de Misraïm en Suisse
Autor: Besançon, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-5297>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA MAÇONNERIE DE MISRAÏM EN SUISSE

Les premières années de notre siècle ont été fécondes en bouleversements de tous genres ; de nouveaux Etats se sont formés ; d'anciennes dynasties ont cessé de vivre et la carte de l'Europe, complètement remaniée par Napoléon, devait subir, aussitôt après sa chute, des modifications imprévues.

A ce moment aussi, l'ancienne maçonnerie du XVIII^e siècle ne suffit plus aux esprits chercheurs de l'époque ; de nouveaux rites, de nouveaux systèmes se manifestent et sollicitent l'attention des adeptes. Parmi eux, le rit de Misraïm (ou de l'Egypte) se distingue par ses conceptions originales et la multiplicité de ses grades, qui atteignent le chiffre élevé de 90.

Comment s'est-il formé ? Est-ce un résumé des anciens rites ? A-t-on consulté, à ce sujet, les anciennes théogonies ? Nous l'ignorons absolument ; les commencements des choses sont presque toujours entourés d'épaisses ténèbres. En tout cas, nous ne ferons pas remonter cette maçonnerie à Adam, quoi qu'en dise Marc Bédarride, historiographe de l'ordre, qui s'exprime en ces termes :

« Le patriarche Adam, gardien et supérieur grand conservateur de l'ordre, fidèle aux instructions qu'il avait reçues du Très-Haut, forma la première loge avec ses enfants qui le secondèrent puissamment en travaillant de tous leurs moyens à la propagation de l'art que nous professons. » (1).

Mais ce que nous pouvons affirmer, d'après le même ouvrage, c'est que l'ordre de Misraïm fut établi définitivement en France, par le dit Marc Bédarride, le 12 février 1814. Bientôt il eut de nombreux collaborateurs, d'abord ses frères Joseph et Michel ; puis plusieurs personnages de distinction, parmi lesquels nous citerons : le comte Muraire, premier président de la cour de cassation ; les généraux Chabrand, Monnier, Teste, Guillemillot et une foule d'autres.

Les chefs du rit de Misraïm ne se contentèrent pas de

(1) *De l'ordre maçonnique de Misraïm*, par MARC BÉDARRIDE, officier d'état-major de l'Ancienne armée. — Paris, imprimerie de Bénard, 1845. 2 vol. in-8, 1^{er} vol., page 21.

fonder dans leur patrie la puissance de l'ordre ; ils se firent missionnaires : c'est ainsi que Michel et Joseph Bédarride, après avoir passé par Genève, se rendirent à Lausanne, où un atelier misraïmite fut créé et constitué par eux, « sous » les auspices de la puissance suprême de l'ordre maçonnique de Misraïm pour la France, et sous la présidence de » l'éclairé frère Bergier Dyllens (sic), grand maître du Grand » Orient helvétique roman et l'un des Grands Maîtres conservateurs 87^e degré de l'ordre. » (1).

Il ne paraît pas cependant que Bergier d'Illens ait présidé cette loge récemment instituée. On lui accorda le titre de membre d'honneur, ainsi qu'en fait foi la liste suivante des membres de la loge. Nous la reproduisons en partie afin de conserver aux descendants la mémoire de leurs ancêtres et de rappeler des noms connus.

Gloire au Tout Puissant.

Salut sur tous les points du triangle.

Respect à l'ordre.

Au nom et sous les auspices de la puissance suprême pour la France, en son 90^e et dernier degré.

Tableau des membres actifs et honoraires composant la respectable Loge de l'ordre maçonnique de Misraïm, sous le titre distinctif des *Méditateurs de la nature*, régulièrement constituée à l'Orient de *Lausanne* :

Le très illustre et éclairé frère C. MORISON DE GREENFIELD, Dr-médecin en chef des armées britanniques (attaché à la maison de S. A. R. le duc de Sussex), 87^e degré de l'Ordre, vénérable fondateur.

Le très illustre et très éclairé frère Bergier d'Illens, 87^e degré, membre d'honneur.

MEMBRES ACTIFS

L'illustre frère H. Demartines,	73 ^e degré,	V ^{le} titul. (F.)
» » L. Fontanès,	77 ^e »	2 ^e »
» » C.-Ph. Christinat,	73 ^e »	1 ^{er} assesseur (F.)
» » L.-Gge Agier,	73 ^e »	2 ^e 1 ^{er} . »
» » César Demartines, fils,		2 ^e » (F.)
» » J.-A. Maigrot,	73 ^e »	2 ^e 2 ^d »
» » Claude Gauchez,	73 ^e »	1 ^{er} orateur (F.)
» » C. Juillerat,	87 ^e »	2 ^e »

(1) Même ouvrage. Tome II, page 265.

L'illustre frère J.-J. Mayor,	68 ^e degré	1 ^{er} secrét. gén. (F.)
» » Dan. Seguin,	73 ^e	» 2 ^a » »
» » J.-J. Schmidt,	73 ^e	» 1 ^{er} trés. (F.)
» » L. Falconnier,	73 ^e	» 2 ^e »
» » P.-F.-L. Bolomey,	garde des sceaux et timbres. (F.)	
» » M. Chevalier,	68 ^e degré,	2 ^e Garde.
» » L.-G.-J. Bolomey,	73 ^e	» Maître des cérémonies (F.)
» » Claude Gerbenne,	73 ^e	» 2 ^a » »
» » L. Berthey,	68 ^e	» Comm. de bienf. (F.)
» » F. Gallot,	68 ^e	» 2 ^e » »
» » Ch. Nicole,	41 ^e	» 1 ^{er} Grand expert. (F.)
» » F. Krippendorf,	65 ^e	» 2 ^e » »
» » B. Bourillon,		1 ^{er} acolyte. (F.)
» » Simon Martin,	46 ^e	» 2 ^a »
» » Phil. Gonvers,		2 ^e » (F.)
» » B. Hirschy,	51 ^e	» 2 ^e 2 ^a acolyte.
» » J.-F. Tierque,	46 ^e	»
» » Escolin,	46 ^e	»
» » P. Leuba.		

(L'*F.* placée en regard d'un nom, indique les fondateurs.)

Certifié par nous le présent tableau véritable, extrait de notre livre d'Architecture, à l'Orient de Lausanne, le 7^e jour du 6^e mois 5825 (1821).

Le garde des sceaux et timbres, *Le vénérable Fondateur,*
P.-F.-L. BOLOMEY. MORISON DE GREENFIELD,
87^e degré.

Le Trésorier, *Le Vénérable Titulaire,*
J.-J. SCHMIDT, 73^e degré. H. DEMARTINES, 73^e degré.

L'orateur,
C. GAUCHEZ.

Par mandement de la loge :
Le secrétaire-général,
J.-J. MAYOR, 68^e degré.

Nous ne donnerons pas le catalogue des membres honoraires. Il ne renferme aucun nom connu.

L'introduction de ce rit nouveau en Suisse eut de fâcheuses conséquences. Voici ce qu'en dit l'ouvrage de M. Bédarride :

« Les progrès rapides de notre institution en Suisse ins-
» pirèrent des craintes à plusieurs membres du Grand Orient

» helvétique, qui d'après les calomnies de nos antagonistes
» en France, fulminèrent contre notre ordre et menacèrent
» d'exclusion les frères de leur obéissance qui l'avaient
» adopté, et particulièrement leur Grand-Maître Bergier
» d'Yllens. Celui-ci, appréciant l'antiquité de nos sacrés
» mystères et la sublimité de notre morale, protesta contre
» la conduite anti-maçonnique des frères qu'il présidait,
» donna sa démission de Grand-Maître du Grand-Orient
» helvétique, pour conserver la présidence des Misraïmites
» de cette contrée, et notre ordre fit de nombreux prosélytes
» sous sa direction. »

Ici nous devons relever deux inexactitudes d'une importance capitale.

D'abord, l'ordre de Misraïm ne fit que peu ou point de progrès en Suisse; il s'éteignit graduellement, après le départ du missionnaire qu'il nous avait envoyé. La loge les *Méditateurs de la nature* n'a jamais existé que sur le papier; nous ne croyons pas qu'elle ait eu une seule séance.

En outre, M. Bergier d'Yllens avait commis une grave imprudence, en laissant une puissance étrangère fonder une loge sur le sol suisse. Alors déjà, le principe des nationalités était vivace dans la maçonnerie. Aussi un certain nombre de frères transportèrent à la Grande Loge nationale de Berne les pouvoirs du Grand-Orient helvétique; de là ils ont passé à l'Alpina, où ils sont restés jusqu'à ce jour.

J. BESANÇON.

AFFRANCHISSEMENT

pour tous les hommes et habitans de Froideville de toute condition de main morte du 16^e Mars 1455.

AU NOM DE DIEU

ainsy soit il, cy dessus s'ensuivent les extentes et Reconnoissances des hommes de Froideville, prés le monastère de Théle, autrement de Montheron, francs, et libres, et censiers, avec que grand ponderation affranchis par Réverend Père, Frère, Jean de Chesaul Abbé, et les Vénérables Religieux du Couvent d'icelui monastère de Théle de l'ordre de Cisteaulx du Diocèse de Lausanne; les quels hommes du dit